Municipalité en href

Calendrier des manifestations

À VOIR UN SOIR À MORGES LE 21 SEPTEMBRE DE 18 H À 22H

Cet événement associe différents lieux culturels de la ville de Morges (musées, galeries, ateliers d'artistes, etc.). Le temps d'un soir, chacun-e découvre de manière privilégiée les expositions, les espaces, les événements, la créativité ainsi que celles et ceux qui font vivre ces lieux d'art et de culture.

GRAND MARCHÉ D'AUTOMNE LE 30 SEPTEMBRE 2017

Avec une ambiance conviviale et 120 exposants, la Grand-Rue et la rue Louis-de-Savoie seront particulièrement animées, le dernier samedi de septembre.

BRITISH CARS LE 7 OCTOBRE

Chaque année, plus de 1500 voitures et motos classiques anglaises se donnent rendez-vous sur les quais de Morges et aux abords du Château.

Plus d'infos: www.british-cars.ch

FESTIVAL SALAMANDRE DU 20 AU 22 OCTOBRE

Un évènement pour faire aimer, connaître et respecter la nature. La 15e édition de ce Festival a pour thème « La nature amoureuse ». Plus d'infos: www.festival-salamandre.net/

QUAIS DES DAHLIAS

De juillet à octobre, 100 variétés de dahlias enchantent les promeneurs sur les quais de Morges. La grande vente annuelle de tubercules aura lieu le 28 octobre.

MÉMORIAL ARTHUR GANDER

Le Mémorial Gander aura lieu le mercredi 1er novembre 2017 à 19h30, à la salle omnisports et sur le site de Beausobre. Ce Gala international de gymnastique artistique a lieu en alternance à Morges et à Chiasso.

NIGHT RUN QUATRIÈME ÉDITION

La 4e édition de la Night Run aura lieu le samedi 11 novembre 2017, de 16h à 24h, à Morges. C'est une course particulière, qui se déroule de nuit, le long des quais et dans le Parc de l'Indépendance. Plusieurs distances sont au programme pour petits et grands, de un à 10 km. Plus d'infos: www.nightrunmorges.ch



LOTOS 2018

Il y aura 5 lotos en 2018. Ils se dérouleront au Foyer de Beausobre en janvier, février et mars 2018, selon le programme suivant:

- dimanche 7 janvier 2018 Les Mouettes (VD);
- dimanche 28 janvier 2018 La Récréation (FR);
- dimanche 11 février 2018 Les Horticulteurs (FR);
- dimanche 4 mars 2018 Morges Basket (FR);
- dimanche 11 mars 2018 Tir sportif (VD).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2017.

le syndic le secrétaire Giancarlo Stella Vincent Jaques

Communication présentée au Conseil communal en séance du 6 septembre 2017.

REDACTION & CONTACT

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1. CP 272 1110 Morges 1

Fax +41 21 804 96 45 email municipalite@morges.ch

Municipalité

en bret



MUNICIPALITÉ EN BREF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

Nouvelles des préavis votés

LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Les séances du Conseil communal sont visibles sur le Web depuis février de cette année, comme le rappelle le bureau du Conseil dans Reflets N° 27. Un lien figure sur la page d'accueil www.morges.ch et chaque séance est annoncée par un post sur la page Facebook www.facebook.com/villedemorges, avec la possibilité de cliquer directement sur l'image illustrant le post. Les médias se font régulièrement l'écho de ces diffusions.

Voici les statistiques Web pour les six premières séances du Conseil communal, à savoir :

• Février : 1008 spectateurs • Mars: 704 spectateurs • Avril : 353 spectateurs • Mai : 398 spectateurs

• Juin (1^{re} séance): 472 spectateurs

• Juin (2^e séance) : 119. Le Conseil avait lieu à la Longeraie et la diffusion était difficile sur la première heure car elle s'effectuait via la 4G (réseau mobile).

En ce qui concerne les archives, il y a eu 1638 vues au 6 juillet. Ces statistiques ont été fournies par notre prestataire, Sonomix Sàrl.



Quoi de neuf?

DÉBARCADÈRE DE MORGES LE CANTON RÉPOND

La cheffe du Département des infrastructures a répondu, en juin, à la lettre des Municipalités de Morges, de St-Prex et de St-Sulpice. Toutes trois demandaient que le débarcadère de Morges soit également desservi par les bateaux de la Compagnie générale de Navigation (CGN) en dehors de la période estivale, vu le fort potentiel touristique de la région. Dans leur lettre, les trois exécutifs demandent d'étudier une extension de l'horaire d'été au-delà des vacances scolaires, comme sur le Haut-Lac qui dispose d'une desserte journalière au printemps et en automne.



Liaison Navibus

Autre point abordé, celui des Navibus : la convergence des lignes de Navibus actuelles sur le débarcadère d'Ouchy entraine des problèmes de capacité pour les transports publics lausannois. L'interface lac/gare de Morges, très compacte et le développement à court terme de l'offre de transports vers l'Ouest lausannois, plaident en faveur de l'ouverture de lignes de Navibus à destination de Morges.

Réponse du Canton

Le Canton nous a répondu sur ces deux volets. Concernant la desserte touristique, des prestations journalières au printemps/automne desservant notre région n'entrent hélas pas, à court terme, dans le cadre budgétaire alloué par les pouvoirs publics pour couvrir le déficit de la compagnie.

2

en bref



En revanche, lorsque la CGN étudiera une adaptation de son concept d'offre touristique à moyen terme, notre demande pourra être prise en compte.

Négociations en cours

Quant aux Navibus, à moyen et long terme, un développement d'une desserte en transports publics de Thonon en direction de Morges pourrait entrer en ligne de compte si des études démontrent un besoin avéré de la clientèle transfrontalière de se déplacer vers la région morgienne et l'Ouest lausannois. Des négociations sont en cours entre le gouvernement vaudois et les autorités françaises pour trouver un cadre de collaboration stable, permettant de commander et de financer conjointement les prestations de transport à travers Le Léman.

PRIX D'ENCOURAGEMENT ARTISTIQUE

Le Prix d'encouragement artistique soutient l'émergence de talents artistiques et d'activités culturelles. Il récompense une jeune artiste, un jeune collectif d'artistes ou une association culturelle récemment créée et ayant au moins 5 ans d'existence, pour sa qualité professionnelle, son potentiel et son rayonnement. La création de ce prix a été décidée lors de l'adoption par le Conseil communal, en juin 2016, du rapport sur la politique culturelle 2016-2020.

Un règlement, définissant les conditions d'octroi et la procédure, a été discuté et validé avec la Commission consultative des affaires culturelles le 12 juin. La Municipalité a adopté le 19 juin « le règlement pour l'attribution du prix d'encouragement artistique ». Un montant de 5000 francs est prévu, y compris les aspects de communication et l'organisation de la cérémonie. Le montant directement attribué au lauréat variera entre 2000 et 4000 francs selon le type d'artiste récompensé (individuel ou collectif). L'objectif est aussi d'appuyer les lauréats pour la diffusion de leur œuvre. Pour la première édition, le délai de candidature est le 15 septembre 2017.

HALTE MORGES-ST-JEAN CONVENTION AVEC LES CFF

Le 15 mai, la Municipalité a approuvé le projet de convention entre les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Commune de Morges. La convention concerne l'entretien et le renouvellement d'un cheminement piétonnier sur le domaine CFF entre la halte de Morges-St-Jean et l'avenue de St-Jean.

Par cet accord, la Ville devient bénéficiaire du chemin et des installations. Cela concerne, en particulier, le chemin de 100 mètres de long. La paroi anti-bruit est expressément exclue de la convention.

En contrepartie, la Commune est tenue d'entretenir les éléments ci-dessus selon les normes en vigueur.

PARKING EMS PARC DE BEAUSOBRE CONVENTION

Lors des manifestations du Théâtre de Beausobre, la réalisation des accès de l'EMS Parc de Beausobre a réduit les possibilités de parcage le long de l'avenue de Vertou. Pour pallier ce manque, il a été convenu d'utiliser le parking de l'EMS les soirs de grande affluence au Théâtre. Une convention a été établie avec l'Ensemble Hospitalier de la Ville de Morges.

Mise à disposition gratuite

Il ressort de cette convention que l'Ensemble Hospitalier de La Côte s'engage à mettre gratuitement à la disposition de la Commune les places de stationnement disponibles non occupées dans le parking de l'EMS (25 places), pour les soirs où il y a foule au Théâtre.

Morges devra informer l'Ensemble Hospitalier de La Côte au moins un mois à l'avance des soirées durant lesquelles elle demande la mise à disposition du parking. Cette convention règle aussi les responsabilités en terme de signalisation et de circulation lors des manifestations organisées par la Ville. La convention est conclue pour une durée initiale de dix ans.



CHASSE À LA RENOUÉE DU JAPON

Dans le cadre des actions menées contre les foyers de plantes envahissantes, 22 bénévoles ont arraché des Renouées du Japon, samedi 24 juin dernier, sur le site du Sentier du Moulin. Organisée avec le soutien de l'Association de Sauvegarde du Léman (ASL), cette chasse à la plante envahissante a été fructueuse. Grâce à la participation des bénévoles, 420 kg de Renouée du Japon ont été arrachés le long de la Morges.

Comme les plantes envahissantes se propagent à toute vitesse, une affiche explicative sera apposée sur des piquets. Celle-ci lancera également un appel à bénévoles afin de reconduire cette action plusieurs fois durant l'année.



LE FRUIT DES LOCATIONS DU TEMPLE REVERSÉ À DES ASSOCIATIONS

En 2016, les produits de la location du Temple se sont établis à 11'850 francs.

Comme chaque année, la Municipalité a décidé d'octroyer ce montant à deux associations d'utilité publique, soit :

- 5925 francs à l'Association Lire et Ecrire. Celle-ci contribue à donner une réponse au problème de l'illettrisme qui concerne 800'000 personnes en Suisse;
- 5925 francs à l'Association Adosjob. Cette dernière aide gratuitement des jeunes de 15 à 25 ans à acquérir de l'expérience professionnelle.

NOUVELLE SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE



Afin de repourvoir le poste vacant de secrétaire municipale adjointe, vu le départ à la retraite de Maryline Mayor, la Municipalité a procédé à une mise au concours du poste. Au terme du délai de postulation, 49 dossiers ont été examinés. Après avoir auditionné plusieurs candidats de qualité, la Municipalité a retenu la candidature de Madame Alessia Radaelli. Elle a pris ses fonctions le 14 août.

Née en 1972, titulaire de la Maturité cantonale type B (latin/anglais) du liceo de Lugano, d'un master en droit à Fribourg, complété par une formation continue Certificate of advanced studies (CAS), en Management et Action Publique (CEMAP), à l'Institut de Haute Etudes en Administration publique (IDHEAP), Madame Alessia Radaelli a occupé différents postes auprès d'institutions parapubliques à Berne et à Lausanne.

Dans son dernier poste d'adjointe de direction et de cheffe de la section administration au service Architecture de la Ville de Lausanne, elle a notamment apporté un soutien stratégique à la direction pour les questions d'organisation, et un conseil juridique en matière de marchés publics pour les services communaux. Compétente et dynamique, elle gérait une équipe de huit personnes. La Ville lui souhaite la bienvenue et se réjouit de cette collaboration.